

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE HAUTE-MARNE PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Haute-Marne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Baisse des dépôts : 25,8% soit 374 dossiers (504 en 2019), baisse supérieure au niveau national de 24%.
Chute marquée à compter de Mars 2020 et continue jusqu'en Juin 2020.
Taux de redépôts : 43,47% à nouveau en diminution (44,18% en 2019)

Recevabilité et orientation

Proportion de dossiers déclarés irrecevables : 23 dossiers contre 13 en 2019 en hausse, soit un taux de 5,5% supérieur au niveau national de 4,2%
Dossiers orientés vers RP sans LJ : 43,05% en hausse (40,17% en 2019)
Dossiers orientés vers PRP avec LJ : 0,27 % en régression (0,64% en 2019)

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Proportion de plans conventionnels de redressement définitif : 16,86%, soit un taux supérieur au niveau national de 9,05%
Proportion de MI avec effacement partiel ou sans effacement : 33,49% en baisse (37,34% en 2019), soit un taux inférieur au niveau national de 41,04%
Proportion de MI suite à RP : 37,77 % en baisse (40,25% en 2019)

Mesures pérennes et mesures provisoires

Proportion de solutions pérennes : 71,50% en baisse (74,90% en 2019)
Il s'agit des RP avec ou sans LJ, des plans conventionnels ou mesures imposées réglant la situation de surendettement.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	La réunion annuelle se tient habituellement en mars mais n'a pu se tenir en raison du contexte sanitaire. Des échanges ont eu lieu au cas par cas.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	La Banque de France n'a pas assisté aux réunions de la CCAPEX en 2020 puisque des échanges informatiques de données ont lieu mensuellement (débiteurs recevables présentant une dette locative). Le directeur de la DDCSPP, président la commission de surendettement, dispose de toutes les informations nécessaires aux décisions de la CCAPEX.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> 2 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> 8	Formation sur mesure d'une journée à destination de l'UDAF52 (PCB), du Point Passerelle et du CCAS de Chaumont. Intervention dans le cadre des JNACI à la Mission locale de Chaumont. Un Webinaire a été organisé au niveau de la région Grand Est (12 participants pour la Haute-Marne) sur les thèmes de l'inclusion bancaire, du microcrédit, des arnaques et de l'espace WEB
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> 0 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Prise en compte des besoins de formation du CCAS de Chaumont (cf. supra)
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> 0 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	5	Interventions auprès des missions locales de Saint-Dizier et Chaumont (JNACI) ayant concernées 62 jeunes adultes (Garantie Jeunes. Utilisation du jeu MQDA et de l'application Pilot Budget...

Les contacts pris avec les CAS de Joinville et Saint-Dizier n'ont pu se concrétiser en milieu d'année, ces structures donnant la priorité à leur organisation et fonctionnement plutôt qu'aux formations proposées. L'essentiel de nos interventions se sont donc concentrées sur les missions locales dans une optique de sensibilisation à la gestion budgétaire au travers du jeu Mes Questions D'Argent notamment.

² (organisées ou participation)

Une communication a été mise en place dès mars 2020 pour préciser les modalités de continuité de nos activités, puis pour faire la promotion des ressources audio/vidéo sur notre portail MQDA et enfin la promotion de l'ouverture de notre portail « débiteur » à compter de décembre 2020.

En tant qu'opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics, nos interventions sur des publics diversifiés, notamment vers la sphère éducative, ont été fortement perturbées.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à présenter le rapport d'activité 2019, les nouvelles modalités de calcul des capacités de remboursement et d'évoquer les solutions mises en place par la commission de surendettement. Les différentes mesures sanitaires n'ont pas permis d'organiser une rencontre. Des échanges ont eu lieu au cas par cas en fonction des problématiques du moment.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés, ceci au travers d'un échange de données numérisées (outil EXPLOC).

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Même si elles sont rares, les procédures de rétablissements personnels successives posent la question de la solution effectivement pérenne apportée aux débiteurs.
- Le fait qu'un bien en indivision, dans lequel vit le débiteur, ne puisse plus être considéré comme résidence principale ne permet pas de recourir aux mesures de réaménagement prévues dans ce type de cas. Cela est regrettable pour les débiteurs pour lesquels conserver la résidence principale apparaît viable au niveau financier, d'autant que la législation prône le maintien de la résidence principale.
- Certains travailleurs sociaux s'étonnent du nombre important de dossiers orientés vers une mesure de rétablissement personnel, estimant que cela nuit à leurs programmes d'éducation budgétaire.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Des sollicitations accrues des débiteurs sont constatées cette année, en raison d'un état de détresse émotionnel plus aigu du fait de la crise sanitaire.
- Les professionnels indépendants ayant cessé leur activité, avec une dette professionnelle peu conséquente, demeurent inéligibles à la procédure de surendettement. La même difficulté se pose dans l'hypothèse de débiteurs ayant une double activité salariée et indépendante ou retraitées et indépendantes et sans dette professionnelle, mais également pour les auto-entrepreneurs qui sont exclus de la procédure de surendettement alors même qu'ils n'ont ni revenus ni dettes de cette activité. Ces débiteurs ne sont par conséquent pas protégés tandis qu'ils sont poursuivis au titre de leur endettement personnel.
- La mise en place des mesures continue de poser des difficultés aux débiteurs. Ces derniers pensent en effet trop souvent qu'il revient à la commission de prélever leur mensualité globale et de la restituer auprès de leurs créanciers.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- L'absence de transmission de la décision de recevabilité, par les créanciers, à leurs sociétés de recouvrement ou huissiers, demeure une problématique.
- Dans l'hypothèse d'un remboursement anticipé, il est parfois difficile pour le débiteur d'obtenir du créancier une attestation suffisamment claire pour être acceptée, voire même d'obtenir une telle attestation.
- Certains établissements de crédit déclarent au titre de leur créance le montant maximum autorisé de découvert alors même qu'en l'espèce le débiteur n'atteignait pas ce niveau de découvert à la date de recevabilité du dossier de surendettement.

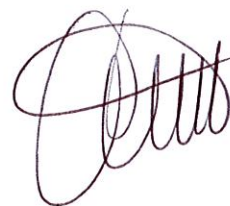
Chaumont, le 16 février 2021

La vice-présidente de la commission



Annie CABROL
Directrice départementale
des finances publiques

Le secrétaire de la commission



Fabien MORTIER
Directeur départemental
Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	504	374	-25,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,18%	43,47%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	5,62%	5,03%	
Dossiers décidés recevables par la commission	465	366	-21,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	16,56%	14,21%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	13	23	76,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,08%	34,78%	
Dossiers orientés par la commission	468	367	-21,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,58%	50,95%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	40,17%	43,05%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,64%	0,27%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	59,19%	56,68%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	482	421	-12,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,85%	6,18%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,70%	5,46%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,25%	37,77%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,41%	0,24%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,45%	16,86%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,36%	5,70%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	8,09%	11,16%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,34%	33,49%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	29,88%	27,79%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	13,07%	13,06%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,47%	5,70%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,90%	71,50%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	2	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	4	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5%	4%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	38%	41%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	17%	9%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	33%	41%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71%	78%	76%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
HAUTE-MARNE	Dettes financières	14 276	309	1 298	74,8%	84,0%	16 547	3,0
	dont dettes immobilières	7 484	81	130	39,2%	22,0%	74 368	1,0
	dont dettes à la consommation	6 527	243	936	34,2%	66,0%	14 982	3,0
	dont autres dettes financières	266	185	232	1,4%	50,3%	699	1,0
	Dettes de charges courantes	1 714	297	1 261	9,0%	80,7%	3 230	4,0
	Autres dettes	3 088	211	501	16,2%	57,3%	1 485	2,0
	Endettement global	19 078	368	3 060	100,0%	100,0%	18 994	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	288 606	7 215	32 772	73,9%	82,2%	15 601	3,0
	dont dettes immobilières	134 265	1 349	2 205	34,4%	15,4%	85 366	1,0
	dont dettes à la consommation	147 180	6 430	25 792	37,7%	73,2%	13 281	3,0
	dont autres dettes financières	7 161	3 799	4 775	1,8%	43,3%	819	1,0
	Dettes de charges courantes	49 089	6 996	27 422	12,6%	79,7%	3 506	3,0
	Autres dettes	52 855	5 017	10 988	13,5%	57,1%	1 768	2,0
	Endettement global	390 550	8 780	71 182	100,0%	100,0%	18 598	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
dont dettes immobilières	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
dont dettes à la consommation	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
dont autres dettes financières	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

